

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025**REUNION PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 3 novembre 2025 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme Anne-Sophie TANDEL et M. Patrice LEMPEREUR qui seront absents pendant cette session tous les deux.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. BASTIN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. Olivier BASTIN, Chef de Groupe.- M. WERY est absent

M. LE PRESIDENT.- M. LOMBA ?

M. Eric LOMBA, Chef de Groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de Groupe.- Pour le moment, Mmes WERY et DEFRANG et M. DEGEY ne sont pas là.

M. LE PRESIDENT.- M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Conseiller provincial.- M. Serge ERNST arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- on peut l'excuser. Mme FRENAY ?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Avant d'entamer notre réunion, je vous informe que le schéma des travaux qui occuperont notre semaine se présente comme suit :

Aujourd'hui, lundi 3 novembre : date de dépôt des amendements budgétaires ; questions d'actualité ; examen et vote des dossiers traditionnels ; ouverture et fermeture de la discussion sur les modifications budgétaires 2025, les taxes 2026 à 2030 et le budget 2026, y compris la note de politique générale.

Demain, mardi 4 novembre : réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques ; interventions des Chefs de groupe sur les modifications budgétaires 2025, les taxes 2026 à 2030 et le budget 2026.

Enfin, le jeudi 6 novembre : réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe et enfin, vote de l'Assemblée sur la 3^{ème} série de modifications budgétaires 2025, les taxes provinciales 2026 à 2030, le budget 2026 et la première série d'emprunts de couverture extraordinaire 2026.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant les questions d'actualité ainsi qu'un document d'information relatif au vote électronique de notre Assemblée que je vous demanderai de lire attentivement.

Comme vous le savez, aujourd'hui, notre Assemblée passe au vote électronique.

Vous avez donc reçu, à l'entrée, un boîtier qui vous permettra de voter sur chaque point de l'ordre du jour. Toutes les informations se trouvent sur le document qui vous a été remis.

Il vous suffira d'appuyer sur la touche correspondant à votre vote + la touche OK pour valider celui-ci : touche 1 (vert) : POUR - touche 2 (rouge) : CONTRE - touche 3 (gris) : ABSTENTION

Si vous ne participez pas au vote, vous ne devez pas toucher au boîtier et je vous demanderai de le préciser oralement et de manière audible afin que cette information soit bien reprise au PV.

Enfin, il est impératif que vous rendiez votre boîtier de vote à Madame Marylène WRONA, à l'entrée de la salle, dès après la clôture de la séance.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2025. Je donne la parole à Madame la première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2025).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

25-26/A01 - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'occupation des locaux scolaires provinciaux.

25-26/A02 - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au concert de Nena aux Fêtes de Wallonie.

25-26/A03 - Question d'actualité du membre du Conseil provincial relative à la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'augmenter le minerval dans l'enseignement supérieur.

25-26/A04 - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'impact de l'augmentation de la charge hebdomadaire des enseignants du secondaire supérieur sur l'emploi dans l'enseignement provincial.

25-26/A05 - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la sécurité des citoyens du territoire bassin mosan.

25-26/A06 - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la fin des subventions de la Région wallonne pour APE.

25-26/A07 - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'affectation d'agents provinciaux au service des CPAS.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour des questions d'actualité comporte 7 points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question (A01) relative à l'occupation des locaux scolaires provinciaux, je donne la parole à Madame Murielle FRENAY.

Madame Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Suite à un article de presse source « Le Vif » du 29 septembre 2025 qui avait pour titre « Le MR a organisé lundi soir à l'IPES Hesbaye de Waremmes un débat sur la sécurité » avec M. Georges-Louis Bouchez et M. Bernard Quintin, plusieurs questions se posent.

Le code de l'enseignement interdit les activités de propagande politique dans les établissements scolaires, sans distinction d'horaire.

Mais cette conférence s'est tenue dans une école provinciale publique me semble-t-il ? Les questions fusent : qui a donné son aval ?

La demande de location aurait normalement dû être introduire un mois à l'avance, ce qui n'a pas été fait. A deux jours de l'événement, le MR avait encore prévu de tenir la conférence au Collège Saint-Louis.

Toujours dans l'article « aucune décision officielle n'a été actée ». Comment cette conférence a-t-elle pu avoir lieu ? Même le Ministre Bernard Quintin avoue avoir découvert le lieu à la dernière minute.

Que des débats politiques soient organisés dans les écoles hors et pendant le temps scolaire pourquoi pas mais quand ils sont organisés par l'école et pour les étudiants avec l'encadrement des professeurs.

Sur cette activité, on sent bien le flou de la décision, l'organisation à la dernière minute. De plus, ici, on ne peut clairement pas parler de pluralisme.

Donc je souhaite savoir ce qui s'est passé, quel est le règlement dans ce contexte qui a été employé ou pas ? Je suis certaines que vos éclairages seront des plus lumineux.

En vous remerciant.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Pour la seconde question (A02) relative au concert de Nena aux Fêtes de Wallonie, je donne la parole à Madame Céline INNOCENT.

Mme Céline INNOCENT, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président,

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

Dans un article publié le 25 septembre dernier, le journal Sud Info nous rapporte une histoire surprenante et particulièrement inquiétante.

Lors des Fêtes de Wallonie à Liège ce samedi 20 septembre dernier, la chanteuse Nena a donné un concert ici même, dans la cour du Palais des Princes Evêques.

Cependant, après ce dernier, l'artiste a dénoncé sur ses réseaux sociaux personnels une pression à son égard de la part des organisateurs.

Dans la presse, Nena évoque une tentative d'intimidation, consécutive à son évocation du nom du Président du Mouvement Réformateur et à la question palestinienne. Après son passage sur scène, toujours selon les propos rapportés dans le même article, des coups de téléphones auraient été passés et un homme aurait dit que, je cite : « les propos de NENA étaient considérés comme un « acte dangereux », et a ajouté que des pressions avaient été exercées pour que le groupe ne soit pas payé. »

La chanteuse et son équipe ont été fortement marqués par cette intimidation, et ils auraient annoncé que Nena continuerait à « défendre sa liberté artistique et à s'exprimer sans compromis ».

La chanteuse, bien connue pour son engagement et ses luttes, s'est empressée de critiquer cette situation ubuesque sur ses réseaux, sur lesquels elle a reçu un grand soutien de la part de sa communauté et d'autres artistes.

Quelle image pour notre Province au lendemain des Fêtes de Wallonie ! Comment un évènement familial et festif peut-il laisser une place à l'intimidation des artistes invités ?

Il en va de notre responsabilité de faire la lumière sur cette histoire et de savoir comment un évènement organisé par la Province peut être perturbé de la sorte.

Par ailleurs, la chanteuse était connue pour ses prises de positions et ses engagements sociaux, il serait donc incohérent de prétendre ne pas s'attendre à ce que de tels artistes utilisent la scène pour diffuser un message à leur public. Parce que c'est ce que font les artistes, diffuser un message, et celui-ci peut parfois être critique et acerbe.

Je vous demande aujourd'hui, Messieurs Dames les Députés, ce qu'il s'est passé ce jour-là. La chanteuse a-t-elle reçu des menaces ? Par qui ? La chanteuse et son équipe ont-ils bien été payés ? Et enfin, que comptez-vous faire pour que des menaces venant d'individus isolés soient empêchées et sanctionnées ? Comment pouvez-vous aujourd'hui rassurer tant le public que les artistes que la Province défend bien la musique et la liberté artistique et d'expression, et que ces actes ne se reproduisent pas ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

souhaite-t-il intervenir sur cette question ? Pas de demande d'intervention.

J'invite donc Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces deux questions.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Cheffe de groupe, tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre question. Elle me donne l'occasion de clarifier un point important, le plus important sans doute : cette conférence-débat n'a pas eu lieu dans une école provinciale.

Mais il est vrai qu'au vu du climat particulièrement virulent des jours précédant cet événement, certains ont trouvé bien commode de tomber dans le piège des raccourcis faciles. Beaucoup, manifestement, ont préféré s'insurger avant de se renseigner.

Ce débat, donc, ne s'est pas tenu à l'IPES de Hesbaye, mais bien à la Province Ballons Arena.

Il s'agit d'une infrastructure provinciale sportive qui n'est pas soumise à la même réglementation que les bâtiments scolaires.

La mise à disposition des infrastructures sportives est encadrée par un règlement d'occupation tarifaire, celui de la Province Ballons Arena qui a été adopté par le Conseil provincial en septembre 2023. Le Collège est naturellement informé de l'utilisation de ces infrastructures, mais les demandes d'occupation sont traitées et gérées par l'administration compétente.

Comme vous le soulignez justement dans votre question, cet événement devait initialement se dérouler dans une école du réseau libre. Quelques heures avant, l'école a pris la décision d'annuler la tenue de ce débat dans ses locaux, ceci laissant peu de temps aux organisateurs pour se retourner.

C'est ainsi que le Bourgmestre de Waremme, en urgence, a pris contact avec moi afin de savoir si la Province avait un local disponible dans la région. Et il était important que ce débat puisse se tenir, parce que, je le rappelle, celui-ci était ouvert à tous. Parce que, sans distinction d'opinion, il offrait un vrai espace de dialogue et parce que, plutôt que de manifester devant les portes, chacun pouvait les franchir pour écouter, questionner et exprimer son point de vue dans le respect et la contradiction.

Et qu'on ne s'y trompe : si la même demande avait émané d'un autre parti démocratique, elle aurait bien entendu été examinée avec la même ouverture et dans le même respect des règles. J'ajoute que ce n'est d'ailleurs pas une situation inédite parce que d'autres événements à caractère politique ont déjà eu lieu dans des établissements provinciaux, notamment scolaires, je pense au souper du Parti Socialiste de Huy organisé en 2018 à l'IPES, ou encore, quelques années plus tôt, à un débat sur l'Europe, tenu à l'initiative d'Ecolo, à l'IPES de Hesbaye.

Alors oui, vous avez raison de poser la question, même si, en l'occurrence, elle n'avait

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

pas lieu d'être, en tout cas pas sous cette forme cette fois-ci.

Je vous remercie pour votre attention.

Et j'en viens donc à votre deuxième question de groupe et Madame la cheffe de groupe, vous m'amuseriez toujours. Il y a quelques minutes à peine, vous nous reprochiez de ne pas assurer la neutralité au sein des bâtiments provinciaux en permettant l'organisation d'une conférence à la Province Ballons Arena et cette fois, c'est cette même neutralité que vous semblez vouloir remettre en cause.

Avant toute chose, je rappelle le contexte. Nous sommes le samedi 20 septembre, dans la cour du Palais des Princes-Évêques, il est 19h. Depuis le vendredi soir, des groupes se succèdent sur les deux scènes pour animer musicalement et assurer une ambiance conviviale et festive, à l'image de l'événement que sont les Fêtes de Wallonie comme vous le dites très justement : « un événement familial et festif ». Le public est varié, familles, jeunes, moins jeunes, et présents pour diverses raisons : pour les artistes, pour les confréries ou tout simplement par curiosité. Il serait donc pour le moins réducteur de prétendre que tout le monde était là pour une seule artiste. Soit.

Rappelons aussi qu'il ne s'agit pas d'un événement privé, mais d'une organisation publique placée sous la responsabilité d'un service provincial. La nuance est essentielle selon moi.

Remontons maintenant quelques jours en arrière puisque je vous l'ai dit, je souhaite recontextualiser les choses. Nous étions donc le 20 septembre. Et le jeudi 18 septembre, un hommage à Jean Gol est rendu à la Salle Académique de l'ULiège, dans un contexte que nous connaissons tous. Vous pouvez rire, mais c'est factuel. 48 heures plus tard, les esprits sont encore échauffés pour certains, meurtris pour d'autres. Toujours est-il que ces deux événements sans lien apparent se retrouvent donc mêlés, et vous avez raison, de la pire des manières.

Revenons maintenant aux faits. Pendant son concert, la chanteuse Nena a tenu des propos à caractère politique : elle a pris position sur le conflit en Palestine, sur la ligne du gouvernement, et nommément visé le Président du Mouvement Réformateur. Elle a appelé le public à « continuer le combat » et à « se mobiliser » car, je cite, « nous sommes tous des antifas ». Certains témoignages évoquent également des insultes à l'égard de Monsieur Bouchez, je le précise toutefois, je n'étais pas présente et donc je ne peux le confirmer.

Dès que j'ai été informée, j'ai reçu pendant le concert plusieurs appels m'alertant de ces propos, j'ai pris contact avec un membre du personnel présent Palais afin qu'il écoute le reste du concert, craignant que la soirée ne dégénère, je rappelle le contexte, comme cela avait donc été le cas deux jours plus tôt, place du XX août.

Je vais donc couper court aux rumeurs et rétablir quelques vérités. Non, la soirée des Fêtes de Wallonie n'a pas été perturbée. Non, aucun représentant de la Province de Liège n'a menacé la chanteuse ni son groupe et non, il n'a jamais été question de bloquer ou de retenir leur cachet.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

En clair, sur base de la facture reçue, le Département des Relations Internationales et Institutionnelles a validé le bon de commande dans l'application ad hoc le mardi 23 septembre et, rassurez-vous, le paiement a été effectué très rapidement, le lundi 29 septembre.

L'artiste Nena est bien connue de la Province : elle s'est produite à plusieurs reprises dans nos infrastructures, au B3 et à l'OM dans le cadre d'un concours organisé par Sphères sonores. C'est donc en connaissance de cause quant à son profil et à son engagement que la Province a à nouveau collaboré avec elle.

Cette fois, cependant, ce n'était ni le lieu ni le moment. Ce n'était pas un meeting politique, ni une tribune militante. Les Fêtes de Wallonie, je le rappelle, vous l'avez fait également, sont un événement organisé par un service public soumis à un devoir de neutralité et d'égalité de traitement.

Je peux vous assurer que la Province de Liège est et restera un espace où la liberté artistique s'exprime pleinement, dans le respect de chacun. La liberté d'expression est fondamentale. L'art en est l'un des premiers vecteurs.

Mais la neutralité du service public n'est pas une option, elle est une obligation. Ces deux principes ne s'opposent pas, ils s'équilibrent.

Je vois que vous ne m'écoutez plus mais sachez que je vous rejoins sur un point, et je terminerai par cela : cette polémique est regrettable et entache l'image de la Province. Mais, surtout, elle éclipse le travail colossal mené par les services pour offrir à toutes les citoyennes et tous les citoyens des Fêtes de Wallonie réussies.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Une réaction ? Madame Murielle FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Alors, autant dans un enseignement provincial puisqu'il y a des règles, et bien oui effectivement la neutralité dans s'exercer, ou en tout cas le pluralisme des idées, autant moi je ne veux pas vous suivre sur les articles, et tout le monde sait très bien qu'un artiste, il s'exprime de manière libre là où il est produit.

On ne peut pas imposer à un artiste d'art contemporain de ne pas attaquer le politique, même si c'est lui qui l'invite et cela arrive à chaque exposition de l'art contemporain. Alors, ce n'est pas exprimer de manière parfois littérale mais en tout cas, c'est exprimé dans l'œuvre qu'il produit. Et donc, pratiquement c'est une œuvre et elle la défend et c'est ça manière de défendre ce qu'elle a à défendre.

Moi je n'entre pas ...

(Echanges inaudibles entre Mme la Députée – Présidente de son banc et Mme Frenay)

Mais oui mais ça, c'est la liberté de chacun et donc, je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait qu'on ait pu, un moment donné, et ce n'est pas les services provinciaux qui sont attaqués

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

là-dessus, aller la menacer...

(Echanges inaudibles entre Mme la Députée – Présidente de son banc et Mme Frenay)

Ça, c'est ce que vous dites vous mais elle, elle dit le contraire donc voilà, nous ne sommes pas d'accord, nous n'avons jamais attaqué les services provinciaux mais il y a des personnalités politiques en vue sur le territoire de Liège qui, en tout cas, ont été la trouver et l'ont menacée de visu. Donc, ça c'est inadmissible vis-à-vis d'une artiste quelle qu'elle soit. Qu'on aime ou qu'on n'aime pas l'artiste. Voilà. C'est tout.

(Echanges inaudibles entre Mme la Députée – Présidente de son banc et Mme Frenay)

M. LE PRESIDENT.- Madame INNONCENT, une réaction ? Non. Ok.

Pour la question suivante, la troisième question (A03) d'actualité concerne la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'augmenter le minerval dans l'enseignement supérieur. J'invite son auteur, Monsieur Eric JERÔME, à la tribune.

Monsieur Eric JERÔME, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Députée-Présidente, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé son intention d'augmenter de manière importante le montant du droit d'inscription dans l'enseignement supérieur, que ce soit pour les universités ou pour les hautes écoles en portant le montant du minerval à un montant de 1.194 €.

Cette décision risque d'avoir un impact considérable sur les étudiants et leurs familles. On peut noter également que pour les étudiants qui sont déjà inscrits et bien cette augmentation vient en cours de parcours modifie les conditions dans lesquelles ils avaient entamé leurs études.

Alors, dans ce contexte il y a deux questions : doit-on malgré tout se réjouir de cette augmentation qui générera peut-être davantage de recettes que la Province pourrait dès lors investir dans son enseignement ? Et puis, est-ce que la Province a pu identifier des dispositifs concrets pour accompagner les étudiants et leurs familles afin de leur permettre de faire face à la différence de coût entre l'ancien et le nouveau minerval ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir par rapport à ce sujet ? Pas de demande d'intervention.

J'invite à présent à la tribune Monsieur Marc DELREZ pour sa question (A04) relative à l'impact de l'augmentation de la charge hebdomadaire des enseignants du secondaire supérieur sur l'emploi dans l'enseignement provincial. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Cela vient d'être dit, la présente question d'actualité concerne la décision prise par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de son budget 2026, de relever de 2 heures la charge hebdomadaire des enseignants du degré secondaire supérieur, et les impacts de cette mesure sur l'enseignement provincial liégeois.

L'annonce de cette modification, qui ne s'accompagne d'aucune revalorisation salariale et dont ne seront exemptés que les enseignants de plus de 60 ans et ceux qui prestent leur première année en carrière, a suscité colère et incompréhension dans les salles des profs. Alors que le métier est en pénurie chronique et que les agents réclament depuis bien longtemps un refinancement et une amélioration de leurs conditions de travail, la décision d'économiser près de 87 millions dans le domaine de l'enseignement est accueillie comme une provocation et comme le signe d'une non-reconnaissance des difficultés éprouvées par le secteur.

De plus, les syndicats estiment que le recalcul sur cette nouvelle base du NTTP, le nombre total de périodes professeurs, se soldera par la suppression à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un grand nombre d'emplois, estimé entre 1.500 et 2.000 pertes d'emploi. Ces craintes sont minimisées par le Cabinet de la Ministre Glatigny mais elles sont confirmées dans la presse par le secrétaire général de l'APPEL, Association professionnelle du personnel de l'enseignement libre.

Notre question est donc la suivante : le Collège a-t-il pu mesurer le nombre d'emplois susceptibles d'être perdus dans l'enseignement secondaire provincial liégeois suite à l'application de cette mesure ?

Merci d'avance pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? Non.

J'invite à nouveau Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente, à la tribune pour les réponses du Collège provincial à ces deux questions.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, la réforme des droits d'inscription qui entrera en vigueur à la rentrée 2026-2027 aura sans aucun doute un impact important sur les élèves et sur la Haute Ecole elle-même.

Cette réforme introduit quatre paliers de minerval allant de 0 à 1.194 € ce qui modifiera en profondeur le système actuel. D'abord les étudiants boursiers, qui représentent environ un quart des inscrits à la HEPL, continueront, eux, à bénéficier de la gratuité totale. Ensuite, les étudiants de condition modeste paieront 350 € au lieu d'un montant compris entre 64 à 343 € actuellement en fonction du choix de la formation.

J'ajoute qu'une nouvelle catégorie fera aussi son apparition : celle des étudiants dits de condition « presque modeste », qui devront s'acquitter, eux, d'un minerval de 835 €. Cette

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

catégorie n'est, à ce jour, pas encore clairement définie. Enfin, les étudiants au taux plein seront les plus touchés : leur minerval passant à 1.194 € au lieu de 175 à 454 € aujourd'hui, je rappelle que le minerval varie en effet selon les sections.

Je vais devoir entrer dans des considérations techniques, peut-être rébarbatives, mais il me semble nécessaire d'expliquer en premier lieu la situation actuelle.

Le droit d'inscription, le « minerval officiel », est fixé par décret. Il peut être augmenté de ce qu'on appelle les « frais afférents aux biens et aux services », les FABS, dans lesquels peuvent entrer 3 types de frais : l'accès aux services, locaux et équipements mis à disposition des étudiants ; les supports pédagogiques et la gestion administrative des dossiers et le matériel ou les activités spécifiques liés à la formation.

Actuellement, la Fédération Wallonie-Bruxelles impose que le total de ces deux montants ne dépasse pas 836,96 € par étudiant.

Or, il faut savoir que, historiquement, la Province de Liège a volontairement fait le choix de maintenir des droits d'inscription peu élevés et de ne facturer que des FABS liés à la formation, au coût réel, soit pour une moyenne de 85 € par étudiant et par an.

A titre d'exemple, pour un bachelier d'une école libre bien connue de la région, ceux-ci s'élèvent à 310 € par élève.

Voilà pour la situation actuelle. Mais qu'en est-il de la réforme ? La volonté du Gouvernement est d'indexer le minerval, qui c'est vrai, ne l'a plus été depuis 2011, en faisant en sorte que le coût d'organisation des formations à charge des hautes écoles demeure identique à ce qu'il est aujourd'hui.

La méthode de calcul pour y arriver n'est pas encore définitivement arrêtée, mais elle pourrait reposer sur l'addition de la subvention perçue par la FWB et du montant versé par les étudiants pour les FABS sur les 4 dernières années.

En conséquence, vous l'aurez compris, la Province, en maintenant ses « frais afférents aux biens et aux services » très bas, obtient un montant de référence pour la HEPL mécaniquement plus bas que les autres.

Donc, Monsieur le Conseiller, j'aurais aimé pouvoir vous dire que sur les 1.194 € qui seront réclamés aux étudiants, une majeure partie sera reversée dans et pour notre enseignement. Qu'avec cette nouvelle recette, nous pourrions rénover nos bâtiments, proposer de nouveaux équipements aux élèves ou encore moderniser nos structures. Malheureusement, il n'en serait rien. La différence entre ce montant de référence et celui de 1.194 € serait versée à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les familles paieront donc un minerval identique, quel que soit leur établissement, mais cet argent ne servira pas à financer leur école, il contribuera, vous l'aurez compris, dans des proportions variables, à renflouer les caisses de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Cette réforme, si elle devait être confirmée telle quelle, introduirait une iniquité majeure entre établissement et avantagerait clairement le réseau libre par rapport au réseau public. Nous ne pouvons que constater, étonnamment, qu'ils sortiraient même gagnants d'un tel scénario. Effectivement, une part importante du montant versé par l'étudiant contribuerait directement au financement des établissements scolaires ayant jusqu'ici appliqué des FABS élevés.

Je rappelle que le texte doit toutefois encore être formalisé par décret, et que le dispositif est donc susceptible d'évoluer d'ici janvier 2026. D'ici là, je défendrai fermement, dans toutes les instances où notre Pouvoir Organisateur est représenté, la nécessité d'un financement plus juste et plus équitable pour les étudiants de nos établissements.

Par ailleurs, nous travaillons déjà à identifier des mesures d'accompagnement pour aider les étudiants et leurs familles à faire face à cette augmentation du minerval. Aujourd'hui, le Conseil social a posé le choix d'intervenir dans la prise en charge du minerval de certains étudiants non-boursiers. Il pourrait être amené à le faire davantage dès la rentrée scolaire prochaine. Une analyse budgétaire devra baliser l'augmentation possible de cette intervention financière.

Les pistes de la réévaluation des aides complémentaires, comme les supports de cours, les aides alimentaires ou les activités pédagogiques, ainsi que le renforcement des aides directes aux étudiants en difficulté sont aussi envisagées.

L'objectif est clair : faire en sorte que cette réforme, si elle se confirme, ne fragilise pas davantage les publics déjà précarisés et que nos établissements restent accessibles à toutes et à tous.

Monsieur le Conseiller, Monsieur DELREZ, je vais tout d'abord répondre directement à votre question : cette mesure, si elle était appliquée telle quelle dans nos établissements, pourrait entraîner la suppression de maximum 37 emplois.

Mais je tiens tout de même à rappeler qu'avant le décret du 14 mars 2019, la notion de « période additionnelle » n'existait pas formellement dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et pourtant beaucoup d'enseignants effectuaient déjà une à deux heures de plus que leur charge officielle pour des raisons organisationnelles liées à l'élaboration des horaires et à la bonne répartition des cours dans le but d'éviter, entre-autre, la fragmentation des classes.

C'est ce décret qui a redéfini la charge de travail des enseignants et introduit la notion d'heures supplémentaires rémunérées selon une échelle barémique liée à la fonction exercée. Ces mesures visaient notamment à répondre à la pénurie croissante d'enseignants.

Avec la mesure annoncée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles de relever de 2 heures la charge hebdomadaire des enseignants, on formalise en fait le système qui prévalait avant 2019.

J'ajoute que ce nombre de 37 emplois n'est pas certain. Tout d'abord il a été calculé sur base des heures organisées dans le degré supérieur de cette année, ensuite il dépendra vraisemblablement des départs à la pension ainsi que des enseignants qui pourraient entrer en

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

congé pour mission ou être détachés. Autrement dit, la mesure aura un impact réel sur les équipes mais le nombre exact d'emplois affectés restera à confirmer.

J'espère avoir répondu à votre question et je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Une réaction ? Personne.

Pour la cinquième question (A05) relative à la sécurité des citoyens du territoire bassi mosan, je donne la parole à Monsieur Irwin GUCKEL.

M. Irwin GUCKEL, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député Luc Lejeune, Mesdames et Messieurs les membres Collège et du Conseil, chers Collègues.

Comme vous le savez, 3 ponts sur le canal Albert vont subir des travaux importants afin de les rehausser et ainsi permettre à des barges de passer avec une couche de containers supplémentaires.

Ces travaux pourraient durer plusieurs années, minimum deux, et pourraient pais apparemment l'information et c'est ça que mon propos va un peu changer, pourraient concerner deux ponts simultanément.

Donc, je me répète, néanmoins, cette éventualité, ce lièvre semblerait levé et ne serait plus d'actualité étant donné que la Région Wallonne, ces derniers jours ou ces dernières semaines, a décidé que ce procédé ne serait pas possible.

Mais aujourd'hui, Monsieur le Député, je m'adresse à vous car vous avez dans vos compétences les zones de secours et la sécurité civile.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'une caserne de pompiers située au pied du pont de Hermalle, qui sera lui inaccessible tout prochainement, risque de ne plus couvrir son territoire dans les temps requis. Je parle ici des quartiers et communes de Hermalle et Visé.

Notre institution provinciale est montée en puissance dans cette intercommunale et c'est aussi pourquoi je vous demande si une stratégie sera mise en place afin de répondre à la sécurité des citoyens du territoire bassi mosan ? Sachant qu'une grosse partie de la circulation qui passe sur ce pont et qui notamment va sur le trilogiport devra être reportée sur les ponts de Haccourt, de Visé et de Lixhe.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le sujet ? Pas de demande d'intervention.

Nous passons à la sixième question d'actualité (A06) qui concerne la fin des subventions de la Région wallonne pour les emplois APE et j'invite son auteur, Madame Valérie HEUCHAMPS,

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

à la tribune.

Mme Valérie HEUCHAMPS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Le Ministre wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, du MR, a récemment affirmé dans la presse que 52,5 millions d'euros d'économies seraient inscrits dans le budget wallon 2026 au titre des emplois APE, ce sont donc les aides à la promotion de l'emploi, affirmant, je le cite « assumer pleinement ce choix politique ». Pour les Provinces, cela signifie que toutes les aides seraient supprimées, ce qui représente 3 millions d'euros pour la Province de Liège. 3 millions d'euros qui ont pourtant été inscrits au budget 2026 qui nous occupe cette semaine et sur lesquels nous comptons.

La Province de Liège compte actuellement 146 emplois APE équivalents temps plein, des travailleurs qui contribuent de manière essentielle à la mise en œuvre de missions publiques dans de nombreux services, notamment dans les domaines social, éducatif et culturel, l'entretien, les travaux.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous préciser l'évaluation faite par la Province de l'impact concret qu'aurait cette réduction budgétaire annoncée par le gouvernement wallon du MR et des Engagés sur les 146 APE provinciaux ?

Et plus spécifiquement : quelles garanties le Collège peut-il donner aujourd'hui quant au maintien de ces emplois et à la poursuite des missions qui en dépendent ?

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Une intervention sur ce sujet ? Non.

Nous passons alors à la septième et dernière question (A07) relative à l'affectation d'agents provinciaux au service des CPAS. Pour cette dernière, je donne la parole à Monsieur Pascal RODEYNS.

M. Pascal RODEYNS, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Députée-Présidente, Madame et Messieurs les Députés.

Le 17 octobre dernier paraissait un article dans la Dernière Heure. Le Ministre en charge des pouvoirs locaux se targuait de vouloir affecter les agents provinciaux au service des CPAS afin d'aider ceux-ci face à l'éventuel afflux de bénéficiaires.

Outre le manque de respect affiché pour les travailleurs de la fonction publique, à la fois envers les agents provinciaux, dont les compétences et le professionnalisme méritent davantage de considération, ainsi qu'envers les travailleurs du CPAS puisque ces propos reviennent à dire que leur travail peut être effectué « par n'importe qui », cette sortie donne l'impression que les agents des services publics ne sont qu'une simple variable d'ajustement.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Pourtant, si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est bien parce que des agents provinciaux ont travaillé pour que cette séance puisse se tenir, préparer les dossiers que nous allons voter, les rapports que nous analysons, les chiffres que nous examinons... Ces agents ne manquent pas de travail, ils font fonctionner nos institutions, au service du citoyen.

Ma question est donc double : la Province a-t-elle été consultée ou même informée de ce plan dit « win-win » avant cette sortie de presse ? Et, si tel est le cas, des mécanismes concrets ont-ils déjà été envisagés ou mis en place pour encadrer ce redéploiement ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il des interventions par rapport à ce sujet précis ? Non.

J'invite donc Monsieur Luc LEJEUNE, Député provincial, pour la réponse du Collège à ces trois questions.

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune).- Voilà. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

Je vous commencer par répondre à la question de M. Irwin Guckel, Conseiller provincial. Un bassi mosan répond à un bassi mosan sur une question bassi mosanne.

Effectivement, ici il est question des travaux de rehaussement de trois ponts dont le pont de Hermalle-sous-Argenteau, travaux qui commencent par ailleurs aujourd'hui.

Alors, je vais vous rassurer très simplement. Dans le cadre des procédures d'octroi de permis d'urbanisme précédant la réalisation de travaux, la zone de secours territorialement compétente est systématiquement consultée. Cela lui permet, d'une part, de formuler ses recommandations et, d'autre part, d'évaluer l'impact potentiel desdits travaux dans le cadre de son analyse des risques permanents.

Il revient dès lors au Commandant de zone d'apprécier la situation et, le cas échéant, de mettre en place les mesures nécessaires afin de garantir l'intervention des services de secours dans les délais prescrits par la loi ainsi que par l'analyse des risques adoptée par le Conseil d'administration de l'IILE-SRI.

Et dans le cas que vous évoquez, les conséquences des travaux sur les ouvrages d'art du canal Albert, ainsi que les perturbations de mobilité que ces travaux vont entraîner ont été analysées. Il ressort de cette évaluation qu'au regard du maillage territorial des postes de secours de la zone, et compte tenu de l'implantation particulière du poste de Hermalle, ces travaux auront peu, voire pas, d'incidence sur le niveau de service.

En effet, le seul secteur susceptible d'être légèrement impacté est l'enclave située à l'est du poste, entre la rive gauche de la Meuse et le canal Albert donc le village de Hermalle-sous-Argenteau et le quartier de Devant le Pont de Visé. Mais si un détour sera nécessaire, entraînant un allongement de quelques minutes du temps d'intervention, ce temps d'intervention restera

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

inférieur au délai légal de 12 minutes. Une attention particulière est évidemment portée à cette zone, aucun plan opérationnel spécifique ne s'avère nécessaire à ce stade. Le suivi attentif permettra de garantir que la sécurité des habitants de ce secteur reste pleinement assurée durant toute la durée des travaux.

Et donc, j'en conclus que sur base des informations peut être divergentes qui ont été communiquées de savoir s'il y a une fermeture de deux ponts ou d'un seul sur une période de temps déterminée, la réponse peut, quoi qu'il arrive, être rassurante sur les délais d'intervention pompiers.

Voilà. J'en arrive maintenant à la question de Valérie Heuchamps concernant la fin des subventions de la Région Wallonne pour les APE. Quel impact pour les agents provinciaux ?

Je vous remercie pour votre question. Avant toute chose, je préciserais quand même en m'adressant directement au personnel provincial et en mesurant pleinement les inquiétudes légitimes que ces annonces peuvent susciter. Je peux affirmer au nom du Collège provincial que le Collège provincial se tient résolument aux côtés des agents et que nous nous engageons à les soutenir, quelles que soient les évolutions à venir.

Comme vous le soulignez, la Province de Liège perçoit actuellement un montant forfaitaire de 3.169.931 € dans le cadre du dispositif APE. Ce dispositif sera supprimé pour l'ensemble des services publics à partir du 1^{er} janvier 2027. Toutefois, l'article 19 de l'avant-projet de décret prévoit une suppression anticipée pour les provinces à partir du 1^{er} janvier 2026, cela nous place, bien entendu, dans une situation défavorable par rapport à d'autres institutions puisqu'il y a un décalage d'un an.

La réforme et son calendrier accéléré nous confrontent à un dilemme délicat : ne rien faire reviendrait à condamner des emplois subventionnés ; compenser sur fonds propres la totalité générerait des tensions budgétaires structurelles importantes puisque ça n'a pas encore été intégré dans notre projet de budget.

De ces deux scénarios, nous faisons le choix d'un troisième : celui d'avoir à l'esprit de poursuivre la continuité de nos missions essentielles pour la population et les pouvoirs locaux. Ce focus sera le meilleur garant pour notre personnel.

Le Collège souhaite adopter une approche proactive et rigoureuse. Nous suivrons attentivement l'évolution de cette réforme et réaliserons une analyse détaillée de ses impacts. Cette évaluation nous permettra de proposer des solutions concrètes, réalistes et durables dans le respect maximal du personnel.

Nous en profitons également pour faire entendre notre voix auprès de l'Association des Provinces Wallonnes, puisqu'un courrier est parti fin de la semaine dernière, où nous formulons, en fait, des recommandations concrètes. Il appartiendra au Gouvernement d'analyser par l'intermédiaire de l'APW ces propositions : la mise en place d'une période transitoire d'au moins trois ans pour les provinces, afin de permettre une absorption progressive de la charge budgétaire et la gestion des effectifs concernés ; la création d'un mécanisme de compensation ou d'une dotation spécifique provinciale, similaire à ce qui est prévu pour les communes et enfin,

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

une clarification des modalités d'application de la prime unique à l'embauche, et la mise en place de mesures spécifiques pour les employeurs publics structurellement dépendants des APE.

En résumé, la situation reste effectivement à construire. Nous agissons de manière déterminée, en explorant toutes les pistes possibles pour limiter l'impact de cette réforme sur notre personnel et sur la continuité du service public. Nous défendrons nos agents et nos missions avec la même fermeté et le même sérieux.

Et enfin, je réponds à la question du Conseiller provincial Pascal RODEYNS concernant l'affectation d'agents provinciaux au service des CPAS.

Je vous remercie également pour votre question et je souhaite apporter quelques précisions concernant l'article de presse auquel vous faites référence. À ce jour, aucune démarche concrète n'a été engagée au sein de la Province de Liège et nous n'avons reçu aucun contact officiel relatif à un éventuel redéploiement vers les CPAS.

Avant d'aborder la question spécifique, il me paraît utile de rappeler le cadre général de cette déclaration, à savoir la réforme de l'institution provinciale où dans sa Déclaration de politique provinciale, la Province de Liège exprime sa volonté de contribuer à la réforme générale des provinces en Wallonie tout en opérant un recentrage réfléchi de ses missions. L'objectif est de déterminer quelles compétences doivent rester au niveau provincial et lesquelles pourraient être transférées à d'autres niveaux de pouvoir, dans une logique de rationalisation et d'efficacité.

Cette démarche se veut progressive et maîtrisée : elle vise à préserver les missions stratégiques de la Province tout en optimisant l'utilisation des ressources. La préservation de l'emploi du personnel provincial y est explicitement affirmée comme une priorité, et la réforme cherche à concilier modernisation institutionnelle et continuité du service aux citoyens.

J'ajoute, concernant plus spécifiquement le renfort des agents provinciaux au sein des CPAS qu'il convient de rappeler que cette possibilité s'inscrit dans un contexte plus large, celui de la réforme du chômage mis en œuvre par le Gouvernement fédéral. Face à l'augmentation des demandes, les CPAS expriment des besoins de renfort tant au niveau des équipes sociales qu'administratives. À titre d'information, les besoins administratifs des CPAS en Wallonie à la suite de cette réforme s'élèvent à 659 agents.

J'en viens à l'article de presse auquel vous faites référence. Le Ministre des Pouvoirs locaux a effectivement fait référence à une mise à disposition temporaire auprès d'un autre pouvoir local tel que prévu par l'article L2221-15 du Code de la Démocratie Local et de la Décentralisation. Cette possibilité existe déjà légalement et permet aux communes, provinces et CPAS de conclure des conventions définissant la durée, les conditions et la mission confiée. L'agent conserve son statut provincial et reste soumis au cadre légal applicable.

Toute mise à disposition devrait, comme prévu, s'accompagner d'une formation spécifique et adaptée, afin de garantir la qualité du service rendu et le respect des pratiques professionnelles propres aux CPAS, dans une logique de soutien ciblé et complémentaire au personnel existant.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Ainsi, toute collaboration éventuelle avec la Province ne pourrait intervenir que dans une optique d'appui ciblé et complémentaire, et en aucun cas de substitution aux compétences professionnelles des CPAS. A l'heure actuelle, aucune demande des communes et des CPAS ne nous ait parvenue dans ce sens.

Je termine en souhaitant rassurer également, une nouvelle fois, nos agents provinciaux : la Province de Liège reconnaît pleinement leur engagement, leur charge de travail et leur professionnalisme. Aucune décision ne sera prise sans dialogue, transparence et respect des conditions de travail. L'objectif reste de permettre aux agents de réaliser un travail porteur de sens, en allouant les moyens là où ils sont les plus utiles, au bénéfice du service public et des citoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une dernière intervention ? Oui. Madame Valérie HEUCHAMPS.

Mme Valérie HEUCHAMPS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Alors, j'écoutais attentivement votre réponse Monsieur Lejeune, aucune garantie pour l'emploi, permettez-moi de vous dire que je reste très inquiète pour l'avenir après ce que je viens d'entendre. Est-ce que ces emplois seront pérennisés au-delà de 2026 ? Qu'en est-il réellement de l'avenir de ces emplois sur le long terme ? On n'en sait rien.

Moi je suis scandalisée par l'hypocrisie de ce gouvernement du MR et des Engagés qui, d'un côté, défend l'emploi, voilà c'est important l'emploi, l'emploi et puis de l'autre côté, supprime des aides pour des emplois essentiels tout en disant aux communes et aux provinces « débrouillez-vous ». La Province de Liège, elle a budgété 3 millions d'euros, 3 millions d'euros pour des emplois APE. Et puis, maintenant, et bien on n'en verrait plus la couleur. « Débrouillez-vous », c'est comme ça que c'est dit. Avec toute l'arrogance de ce gouvernement.

Donc, moi je suis vraiment dégoutée parce que ces 3 millions d'euros, faudra bien aller les chercher quelque part. Et alors, on le sait, qui paye l'austérité ? Qui paye ce type de décisions ? Ce sont en fait toujours les mêmes, ce sont les travailleurs, ce sont des services qu'on supprime ou qui sont rendus moins bien. Vous ne pouvez pas dire le contraire. On entend toujours "oui, oui, oui, on va s'arranger, on va trouver des solutions, on va rationaliser » mais au final, c'est toujours ça qui se passe, ce sont des pertes d'emplois, des non remplacements d'emplois qui existent ou des services qui ne sont plus rendus ou moins rendus à la population.

Alors, vous allez écrire à l'APW, super ! Mais moi, ce que je voudrais bien, c'est que vous alliez trouver votre ministre de tutelle, que vous lui disiez mais enfin, ça suffit maintenant, on en a marre des décisions qui viennent d'en haut et on en a marre de payer les pots cassés. En fait, le Ministre Jeholet, je veux juste dire « assume pleinement ce choix politiquement » comme il dit, mais quelle arrogance, parce que en fait, ce n'est pas lui qui assume politiquement, ce sont les travailleurs et ce sont les services et ce sont les pouvoirs locaux comme la Province.

Donc, je suis vraiment hors de moi quand j'entends ce type de mesures parce que je voudrais aussi dire quand même, aussi peut être pour les personnes, les APE qui travaillent pour

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

notre Province et qui nous écoutent, qu'en fait, derrière tous ces chiffres, derrière la réalité, la rationalité des chiffres, les budgets en équilibre dont on se félicite etc., il y a une autre réalité et c'est la réalité des travailleurs, des gens, des citoyens qui ont besoin des services et des gens qui se tracassent aujourd'hui pour leur emploi.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Ceci clôt les échanges sur les questions d'actualité. Ah ! Une autre réaction sur la question que vous avez posée ? Oui d'accord. C'est vrai que vous étiez à trois. J'ai regardé Irwin mais je ne t'ai pas regardé Pascal.

M. Pascal RODEYNS, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président.

Quand le PTB sera au gouvernement et prendra ses responsabilités, il pourra aussi actionner ses relais. Je vous remercie Monsieur le Député lorsque vous m'avez répondu que dans les situations budgétaires que nous connaissons et que parfois nous subissons, vous avez, toute l'équipe, à cœur de défendre nos agents provinciaux.

Alors, effectivement, les APE c'est des clans de remise à l'emploi, ce n'est pas un subside permanent pour faire un emploi bis. C'est ça les APE.

Au jour d'aujourd'hui, que doit-on faire à la Province ? S'adapter évidemment par rapport aux mesures qui viennent du gouvernement mais surtout réfléchir à notre cadre provincial, réfléchir au sort de nos agents et s'occuper d'eux. Et j'ai l'impression que c'est au cœur de vos priorités, je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Ceci clôt les échanges sur les questions d'actualité.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 25-26/024 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'Organe d'administration de l'ASBL « Association des Provinces wallonnes » (APW)

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 25-26/024).

Ce document été soumis à l'examen du Bureau et j'invite le rapporteur, M. Eric LOMBA à nous en faire connaître les conclusions.

M. Eric LOMBA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Eh bien, par courrier daté du 1^{er} octobre dernier, l'ASBL APW, l'Association des Provinces Wallonnes, nous faisait part du renouvellement de son organe d'administration.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Le présent rapport a donc pour objet la modification de la représentation au sein de cet organe. Concernant cette dernière, il y a lieu de prendre en considération l'application de la clé D'Hondt sur l'ensemble des conseillers provinciaux qui la composent, ainsi que les suggestions formulées par les différentes formations politiques concernées.

Lesquelles suggestions sont reprises dans la résolution aussi annexée. Sont proposés en qualité de représentants de la Province de Liège au sein de l'APW, de son organe d'administration, Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente, Monsieur André DENIS, Député provincial, Monsieur Luc GILLARD, Député provincial Vice-Président, Madame Laura CRAPANZANO, Députée provinciale, Monsieur Luc LEJEUNE, Député provincial, et Monsieur Grégory PIRON, Conseiller provincial.

Ça a été adopté par consensus, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Pour la technique, je signale que M. KLENKENBERG est sorti donc nous serons 50.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » ? 50

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ? 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/012 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Union Nautique de Liège » dans le cadre de l'achat d'un nouveau bateau dédié à l'activité « Ramer en rose ».

Document 25-26/013 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Cap2sports » dans le cadre de l'achat d'un paragolfeur, matériel permettant la pratique du handigolf.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 25-26/012 et 25-26/013).

Votre première Commission a pris connaissance de ces deux documents et j'invite son rapporteur, Monsieur Guillaume DHEUR, à nous faire part de son rapport sur ceux-ci.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

M. Guillaume DHEUR, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Le document 25-26/012 correspond à l'octroi d'une subvention en faveur de l'Union Nautique de Liège pour l'activité « Ramez en Rose » qui correspond à une initiative sportive visant à offrir la possibilité aux femmes en post-traitement d'un cancer du sein de pouvoir ramer, c'est-à-dire de pratiquer une activité sportive physique sous encadrement sportif et médical hors du contexte hospitalier.

Le subside proposé est de 19.000 € et cela n'a rencontré aucune remarque en Commission.

Le point suivant correspond à l'octroi de subsides à l'ASBL Cap2sports pour l'achat de matériel permettant la pratique d'un paragolfeur, ce montant est de l'ordre de 5.000 € et ce point n'a entraîné aucune remarque en Commission.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » ? 50 ? (pas précisé par le Président)

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ? 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/014 : Octroi de subventions en matière de Supracommunalité – Projet de « Liaison douce entre La Gleize et la vallée du Roannay » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 25-26/014).

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Ce document a été examiné par la première Commission et j'invite le rapporteur, Monsieur Marc MAGNERY à la tribune.

M. Marc MAGNERY Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, ce projet aura pour but de compléter un réseau à l'échelle de la province à la faveur des modes doux et plus spécifiquement permettre de poursuivre le maillage du territoire par la réalisation d'un cheminement cyclo-pédestre reliant La Gleize à la vallée du Roanny via la valorisation et l'aménagement d'un ancien chemin vicinal et donc ce point vise à concrétiser une promesse antérieure et cette subvention s'élève à 165.000 € à la faveur de la Commune de Stoumont.

Il n'y a pas eu de remarque particulière.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » ? 50 ? (pas précisé par le Président)

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ? 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/015 : Participation de la Province de Liège à l'augmentation du capital de la Société Coopérative agréée comme Entreprise sociale « La Ressourcerie du Pays de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 25-26/015).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

J'invite le rapporteur, Monsieur Fabien BELTRAN, à la tribune pour son rapport.

M. Fabien BELTRAN Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Il s'agit donc de la participation de la Province de Liège à l'augmentation du capital de la Société Coopérative agréée comme Entreprise sociale « La Ressourcerie du Pays de Liège ».

Dans le cadre de sa déclaration de politique provinciale 2024-2030, la Province de Liège souhaite renforcer ses actions en faveur du développement durable, notamment pour une meilleure gestion du déclassement de son matériel et par le soutien à l'économie circulaire et sociale.

À ce titre, il est proposé qu'elle participe au capital de la coopérative ressourcerie du Pays de Liège, agréée comme entreprise sociale et active dans la réutilisation, le recyclage et l'insertion socio-professionnelle. Cette société, qui fonctionne selon les principes de l'économie sociale, collecte, trie et valorise les encombrants, soit via des magasins de seconde main, soit par le recyclage.

Une participation permettra à la Province de bénéficier des services de la Ressourcerie en régime in-house, sans devoir recourir à des marchés publics, tout en s'inscrivant pleinement dans ses objectifs de durabilité.

Le Collègue provincial propose donc d'acquérir une part de classe A pour 200 € afin intégrer cette dynamique et d'appuyer ses ambitions environnementales et sociales.

Les plus attentifs auront remarqué que ce point est venu en première Commission et pas en cinquième, simplement afin d'éviter un conflit d'intérêts avec un administrateur de la ressourcerie, membre de la cinquième Commission.

Aucune question n'a été posée en première Commission, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? J'attire votre attention sur le fait que Mme CRAPANZANO est sortie pour ce vote parce qu'elle fait partie de cette société coopérative. Nous allons attendre que M. KLENKENBERG regagne sa place.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » ? 50 ? (pas précisé par le Président)

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ? 0

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 25-26/016 : Octroi de subventions en matière de Santé et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « Service d'aide aux migrants » dans le cadre des projets PAMEX/Escale et SAMED durant l'année 2025.

Document 25-26/017 : Octroi de subventions en matière de Santé et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « Resto du Cœur de Liège » dans le cadre de son fonctionnement 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 (documents 25-26/016 et 25-26/017).

Ces points ont été regroupés et examinés par votre troisième Commission. J'invite son rapporteur, Monsieur Hubert JONET, à nous faire part de son rapport sur ces deux documents.

M. Hubert JONET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Les points 8 et 9, documents 25-26/016 et 25-26/017 de l'ordre du jour ont été soumis à la troisième Commission. Il s'agit de deux subventions proposées par notre Collège provincial à deux ASBL de la Province. La première, c'est en faveur de l'ASBL « SAM » 4.000 €, 2.000 € à charge d'actions sociales et 2.000 € à charge d'organismes œuvrant dans le domaine de la santé.

La seconde, c'est en faveur de l'ASBL « Restos du cœur Liège », 5.000 €, 2.500 € à charge d'actions sociales et 2.500 € à charge d'organismes œuvrant dans le domaine de la santé. Ces deux propositions de subvention s'inscrivent en droite ligne de la politique provinciale en matière de santé et de social. L'ASBL « SAM » a pour objectif l'intégration des personnes migrantes. Elle leur propose un accompagnement global, social et juridique, une formation à l'alphabétisation et à la citoyenneté, un accueil et un hébergement, une aide à la recherche d'un logement ou d'un emploi.

L'ASBL « Restos du cœur Liège » apporte son aide à des personnes précarisées connaissant des problèmes de surendettement, de maladies mentales ou d'addictions, à des jeunes en rupture familiale, à des personnes étrangères en recherche de logement ou d'emploi.

C'est à l'unanimité des membres de notre Commission que le soutien à cette ASBL a été approuvé.

Un Commissaire a cependant posé une question. Il a demandé quel était le budget en affaires sociales et santé d'une manière générale, ainsi que l'historique pour l'ASBL « SAM » et Restos du cœur Liège.

Il a été répondu par Monsieur le Député Luc Lejeune que le budget global des subventions en affaires sociales s'élevait à 329.000 €. L'ASBL « SAM » en bénéficie depuis 2014 et l'ASBL « Restos du cœur Liège », depuis 1997.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Notre Député a précisé aussi comment la répartition s'effectuait. La répartition est effectuée de manière réfléchie au sein d'un jury Cabinet-Administration pour objectivation maximale et présentation au Collège tout en tenant compte de l'objet de la subvention et de l'orientation.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » ? 47

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ? 4

(Voir procès-verbal officiel).

M. LE PRESIDENT._ Abstention c'est unanimité !

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/018 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'ASBL « Cité de l'Espoir » – Achat de baignoires balnéo adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 (document 25-26/018).

Ce document a également été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite, donc le rapporteur, Monsieur Gianni TABBONE à la tribune.

M. Gianni TABBONE Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés.

Le point a été soumis à la troisième Commission. Le Collège provincial propose d'octroyer une subvention de 6.831 € à l'ASBL « La Cité de l'Espoir », située à Andrimont, pour financer l'achat baignoires balnéo adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Cette aide s'inscrit dans la politique provinciale de santé. L'association qui héberge 312 personnes atteintes de déficience mentale sévère souhaite ainsi améliorer l'autonomie, le confort et le bien-être de ses résidents grâce à des équipements adaptés.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » ? 47

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ? 4

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/019 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien des trois Services de Remplacement Agricole de la province de Liège « La Région Herbagère », « Ardenne Eifel » et « Hesbaye-Condroz Liégeois », dans le cadre de leur fonctionnement annuel 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 25-26/019).

Ce document a été examiné par les membres de la quatrième Commission qui a désigné Monsieur Grégory PIRON comme rapporteur.

M. Grégory PIRON Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Concernant le point 019 – Services de remplacement agricole, Monsieur le Député en charge précise qu'il s'agit d'une enveloppe totale de 30.600 € répartie différemment entre les trois régions en fonction des demandes des services, à savoir +/- 14.000 pour Région Herbagère, 10.500 pour Ardenne Eifel et 6.100 pour Hesbaye-Condroz.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

(Vote électronique)

Votes « pour » ? 51

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/020 : Mise en non-valeur de créances dues au service des prêts – Frais disproportionnés.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 25-26/020).

Ce document a fait l'objet d'un examen de la cinquième Commission. J'invite Monsieur Marc DELREZ pour son rapport sur ce document.

M. Marc DELREZ Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs.

Votre cinquième Commission s'est réunie le 17 octobre dernier et s'est penchée sur le document 25-26/020 par lequel le Collège provincial propose au Conseil de porter en non-valeur un montant de 896,72 € correspondant à des créances dues au service des prêts qui n'ont pu être recouvrées par les services financiers provinciaux à la suite d'une procédure à l'amiable.

Le Directeur financier provincial, M. FASTRE, explique à la Commission que ses services déploient une grande énergie en vue du recouvrement de ces créances, pour des raisons évidentes de bonne gestion mais aussi pour inciter la population concernée à un comportement civique en la matière. Toutefois, en aval de ces démarches, le recouvrement du reliquat susmentionné entraînerait des efforts disproportionnés.

Merci pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Votes « pour » ? 51 pas précisé par le Président

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/021 : Relevé trimestriel des travaux adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A pour la période du 1er au 30 avril 2025, et pour un montant inférieur à 150.000,00 euros hors T.V.A pour la période du 1er mai au 30 juin 2025, conformément aux délégations de compétences en matière de marchés publics et de concessions fixées par les résolutions du 31/01/2019 (anciennes délégations) et du 24/04/2025 (nouvelles délégations).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 25-26-021).

Ce document a fait l'objet d'un examen de la cinquième Commission et c'est Monsieur Gregory BENVEGNA qui va nous en faire un rapport à la tribune.

M. Gregory BENVEGNA Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collèges.

Pour le document 25-26/021, un membre relève dans le tableau l'attribution d'un marché pour l'installation du wifi dans l'établissement scolaire IPES Seraing et demande si ce travail fait partie du marché de câblage informatique des systèmes wifi dans divers établissements provinciaux présentés au Conseil le 25 septembre dernier.

Il lui est répondu par la négative. Ce marché est un marché spécifique lancé précédemment en fonction des besoins de l'établissement tandis que celui du 25 septembre portait sur l'approbation du nouveau marché global pour plusieurs établissements provinciaux.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance. Il n'y a donc pas lieu de voter.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Document 25-26/022 : Acquisition de matériel informatique et d'accessoires destinés à équiper divers établissements provinciaux de l'Enseignement, via la centrale d'achat du DTIC du SPW, marché référencé 2021M005.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 25-26-022).

Ce document a fait l'objet d'un examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune pour nous faire part de son rapport.

Mme Murielle FRENAY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre cinquième Commission a pris connaissance du dossier 25-26/022 concernant un projet de résolution sur l'acquisition de matériel informatique et d'accessoires destinés à équiper divers établissements provinciaux de l'enseignement, via la centrale d'achat du SPW, marché référencé 2021M005.

Le montant du marché s'élève à 204.590,05 € hors TVA. Il n'y a pas eu de question.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » ? 51 pas précisé par le Président

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/023 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition et l'aménagement, dans le cadre du plan global d'acquisitions prioritaires de véhicules 2025, d'un bibliobus pour les besoins de la Bibliothèque itinérante du département de la Lecture publique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 25-26/023).

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Ce document a fait l'objet d'un examen de la cinquième Commission. J'invite donc son rapporteur, Monsieur Thomas CIALONE, à la tribune.

M. Thomas CIALONE Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collèges.

Donc, la cinquième Commission a examiné ce dossier qui concerne d'organiser la procédure négociée directe avec publication préalable pour l'acquisition d'un bibliobus pour un montant de 193.000 TVA comprise.

Il n'y a pas eu d'intervention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » ? 50 pas précisé par le Président

Votes « contre » ? 0

Votes « abstention » ?

(Voir procès-verbal officiel).

Une personne, Mme MEZIANI n'a pas voté. A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2025-2026, y compris la note de politique générale.

Document 25-26/001: Budget provincial 2025 – 3^e série de modifications.

Document 25-26/002 : Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement général relatif à la perception des taxes provinciales.

Document 25-06/003 : Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage.

Document 25-26/004 : Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 25-26/005 : Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025**2030 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.**

Document 25-26/006 : Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 25-26/007 : Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 25-26/008 : Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 25-26/009 : Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 25-26/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2026.

Document 25-26/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2026 – 1^{re} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Avant d'entamer nos travaux relatifs aux documents budgétaires, je tiens à vous rappeler que la date de dépôt des amendements budgétaires est fixée à aujourd'hui.

Ceux-ci seront examinés en séance plénière du Conseil dans un délai de 3 mois suivant l'approbation par la tutelle du budget.

Tout amendement doit être déposé par écrit et signé par son auteur.

L'ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2025-2026, y compris la note de politique générale.

Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'ordre du jour actualisé.

Ces onze documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Pour les documents 25-26/001, 010 et 011, j'invite le rapporteur, Monsieur Marc CAPPA, à nous faire part de son rapport à la tribune.

M. Marc CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

La Commission 5 s'est réunie le vendredi 17 octobre et a notamment examiné les points énumérés par le Président.

Un premier point, le document 25-26/001, relatif à la modification budgétaire numéro 3 du budget provincial 2025 n'a pas fait l'objet de remarque. Il convient de retenir que l'ensemble des différentes adaptations génère, au budget ordinaire, après la modification budgétaire numéro 3, les deux résultats : à l'exercice propre un boni de 21.911.984,53 €, l'exercice global un boni de 34.751 €.

Un deuxième point, le document 25-26/010, relatif au projet de budget provincial 2026 a été soumis aux différentes Commissions chargées de faire un retour vers la Commission 5 pour synthèse. Les Commissions 1, 3, et 4 ont envoyé un rapport sans remarque sur le projet de budget, la Commission 3 a envoyé son rapport trop tardivement. Il n'a pu être pris en compte par la Commission 5. Tout comme la Commission 5 n'a pas pu prendre en compte les informations ultérieurement reçues à propos de la réforme des APE.

La Commission 5 a, quant à elle, formulé plusieurs remarques ou questions sur le projet de budget 2026 : un premier membre demande à prendre la parole pour plusieurs points : il constate que les dépenses de personnel, hors subvention de traitement, représentent 63% des dépenses ordinaires mais s'interroge sur le fait que ces dépenses diminuent par rapport au budget initial 2025.

Le Directeur financier précise que celles-ci sont en diminution constante depuis 2020 suite aux mesures structurelles prises notamment par le non remplacement des départs à la pension mais aussi par l'impact budgétaire lié au décalage temporel entre la provision de la cotisation de responsabilisation Ethias et le décompte réel.

Ce membre constate que les frais de fonctionnement diminuent fortement et s'interroge si cela est dû essentiellement au coût de l'énergie ?

Le Directeur financier et sa collaboratrice confirment effectivement le fait, car c'est le fruit des actions menées depuis plusieurs années, notamment avec les différents investissements en matière d'économies d'énergie, la baisse de température dans les locaux mais aussi un nouveau marché et des prix qui se stabilisent après une longue période crise et de pics de prix. On revient à des prix proches d'avant la crise.

Un troisième point est soulevé par ce membre qui prend acte de la volonté exprimée d'organiser une grande campagne de communication de notoriété de la Province de Liège et elle souhaite en connaître le coût.

La Députée en charge de la communication confirme cette intention et que le budget communication a été augmenté de 50.000 € tout en précisant que le coût réel n'est pas encore fixé car nous ne sommes dit-elle qu'au début du processus qui globalement reprend : l'analyse sur les possibilités internes ; l'identification d'experts en interne ; le recours possible à un support externe, le but étant de mettre en adéquation les moyens à mettre en œuvre et les objectifs visés par cette campagne.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Un quatrième point est soulevé par le membre souhaite savoir à quoi correspondent les 2 millions en recettes pour les personnes handicapées ?

Le Directeur financier explique que cette somme correspond aux différentes indemnités reçues suite à la reconnaissance par l'AVIQ des dossiers du personnel selon son handicap et/ou l'adaptation de son lieu de travail.

Cinquième remarque de ce membre qui souhaite connaître la différence entre dépense facultative et dépense obligatoire ? Le Directeur financier précise que la dépense obligatoire est liée comme son nom l'indique à une obligation : un contrat passé, une convention, une base légale. La dépense facultative elle, n'est pas obligatoire et résulte de la volonté seule du Collège ou du Conseil. Elle pourrait dès lors ne pas être engagée.

Sixième remarque, pour terminer, ce membre demande pourquoi le poste « traitements des députés provinciaux » au projet de budget 2026 est inférieur à celui de la dernière modification budgétaire 2025 ?

Le Directeur financier répond que dans le budget 2025, il fallait prendre en compte les obligations de fin de mandat de députés sortants. Un autre membre s'interroge sur la différence importante du chiffre de recettes des intérêts sur les billets de trésorerie par rapport à la dernière modification budgétaire 2025 ?

Le Directeur financier répond qu'il applique une gestion prudente et qu'il ne veut pas trop anticiper des recettes surtout dans le monde de la finance et qu'il préfère adapter ce poste au fil du temps. Il a aussi complété sa réponse en disant qu'il avait réparti une partie de recette sur un nouveau produit, les « certificats de trésorerie ».

Madame la Députée en charge du Budget informe la Commission que l'intervention de la Province dans le financement des zones de secours vient seulement d'être transmise par la Région avec une trajectoire de financement à 100% pour 2030. Pour 2026, il faudra prévoir à la prochaine modification plus 5 millions pour ce poste car il n'est matériellement plus possible de procéder à la modification des documents au jour d'aujourd'hui. Cet ajout, pour 2026, ne compromet pas le résultat de l'année.

Un membre demande si nous avons reçu l'avis de la Cour des Comptes. Le Directeur financier rappelle que ses services ont attendu jusqu'au dernier moment le montant exact qui devait venir de la Région pour l'intervention dans les zones de secours, ce qui a retardé l'envoi du projet à la Cour des Comptes. L'avis devrait nous parvenir le 4 ou le 5 dit-il, d'une manière optimiste ou pessimiste, selon, et sera mis directement sur le portail des Conseillers dès réception. Il nous invite à se rendre directement au paragraphe « conclusions » de l'avis qui sera reçu, tout en rappelant que la Cour des Comptes n'est pas notre tutelle mais un organe d'avis en ce qui nous concerne.

Un membre prend alors la parole pour regretter le retard de la tutelle dans la transmission de l'information sur le montant de la dotation pour les zones de secours, ce qui met les agents provinciaux en difficulté dans leur travail. Il s'insurge contre la manière dont la Région se comporte vis-à-vis de la Province et notamment aussi contre les différentes déclarations d'un

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

membre du gouvernement voulant affecter le personnel provincial désœuvré dit-il, en renfort des CPAS, ce membre hein, par le Ministre. Ce membre souhaite que la Province envoie officiellement un courrier exprimant son mal être par rapport à ces agissements. Ce membre clôture son intervention en confirmant qu'il n'aurait aucun souci à soutenir cette démarche.

Madame la Députée intervient en disant qu'elle partage ce constat et informe que, par ailleurs, des membres de l'A.P.W. rencontreront lundi prochain le ministre de tutelle.

Enfin, dixième remarque, un membre demande si une recette complémentaire « Enodia » est comprise dans le budget comme l'ont reçue plusieurs communes ? Le Directeur financier dit n'avoir rien reçu comme notification. Il n'y a donc pas ce type de complément repris dans le projet de budget 2026.

Vous le constatez donc, une réunion riche en questions sur le projet de budget 2026 qui avait été présenté en Commission 5 le 8 octobre dernier.

Je me limiterai à vous faire part des conclusions émises notamment par le Directeur financier et, au nom des membres de la Commissions 5, je souhaite avant tout, le remercier ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices, pour le travail effectué et les documents présentés.

Ces conclusions sont les suivantes : une augmentation mécanique des recettes soit un montant de plus 28.603.677 €, soit une augmentation de 5.40% ; une contraction des dépenses en lien avec les différentes réformes menées avec une augmentation mineure de 2.432.773 €, soit 0,46% ; la génération, sans porter atteinte à l'exercice des différentes missions provinciales, d'un résultat positif à l'exercice propre de 26.288.217 €.

Les recettes couvrent la totalité des dépenses 2026. Dans le cadre de l'exercice 2026, il n'est donc pas nécessaire, contrairement aux autres années, de rapatrier un montant des réserves pour couvrir l'évolution des dépenses ordinaires. Il est toutefois nécessaire de prélever sur les réserves un montant total de 5.260.000 € pour équilibrer l'exercice global et financer le budget extraordinaire à hauteur de 30.760.000 €.

Les réserves budgétaires passent à un peu plus de 250 millions mais bien entendu sans tenir compte de la nouvelle dotation à prévoir pour la zone de secours ni le problème des APE. À l'extraordinaire, le budget se situe à un montant de 42.365.502 € dont 33.785.501 € d'investissement et 5.000.000 € d'entrée au capital du CHR de Huy.

La conjonction de l'état des réserves, de l'augmentation des recettes en 2026 et de la contraction des dépenses, nous permet d'envisager sereinement l'avenir tout en garantissant un certain nombre d'investissements ainsi que la pérennisation des missions provinciales en attendant une éventuelle réforme annoncée et une montée en puissance des provinces au sein des zones de secours tel que c'est prévu.

Un troisième point, le document 25-26/011, relatif aux emprunts nécessaires pour couvrir les premières séries des dépenses extraordinaires à hauteur de 10.990.000 € dont 5.000.000 € dans les établissements scolaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Ce point n'a pas suscité de remarque de la Commission.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial pour ce rapport particulièrement complet.

En ce qui concerne les documents 25-26/002 à 009, relatifs aux taxes provinciales, j'invite à la tribune, Madame Valérie HEUCHAMPS pour son rapport sur ces huit documents.

Mme Valérie HEUSCHAMPS, Rapporteur (à la tribune).- La cinquième Commission s'est donc réunie le 17 octobre pour examiner les documents relatifs aux taxes. Ces documents sont des règlements qui concernent le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales, le document 002.

En gros, on y explique qu'on ne peut pas faire n'importe quoi en matière de taxes, qu'elles sont établies sur base d'une circulaire ministérielle. On y parle de l'exigibilité des taxes, de la formation des rôles, des réclamations etc. Le règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage, c'est le document 003. Le règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage, c'est le document 004. Le règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires, document 005. Le règlement relatif à la taxe sur les permis et licence de chasse, document 006. Le règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux insalubres et incommodes ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement, document 007. Le règlement relatif à l'exonération en faveur d'activités industrielles nouvelles, document 008 et la résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier, document 009. Les montants de ces taxes restent inchangés.

Une Commissaire a posé une question plus générale sur les taxes. Elle souhaite que la cinquième Commission procède à l'examen de chacune des taxes afin de vérifier ce qu'elles rapportent, combien coûtent leur recouvrement, si elles sont toujours bien en phase avec l'époque dans laquelle on vit.

Il y a peut-être des taxes à supprimer, d'autres à créer dans le respect de ce que nous autorise la tutelle. Le Directeur financier lui répond qu'il se trouve davantage dans une dynamique d'équité, c'est-à-dire celle de recouvrer les montants dus, même s'ils sont dérisoires. Que le Hainaut a créé deux nouvelles taxes, mais que ce n'est pas la volonté de la Province de Liège qui ne souhaite pas toucher à la fiscalité.

En ce qui concerne le rendement des taxes, il peut communiquer les différents chiffres. Il dit qu'effectivement certaines taxes datent d'un certain temps et qu'on pourrait faire un état des lieux.

Le Directeur financier le précise qu'en ce qui concerne les centimes additionnels au précompte immobilier, la Province de Liège a le taux médian, ce qui signifie que deux Provinces ont des taux plus bas, Namur et Brabant Wallon, et deux Provinces ont le taux le plus haut, Luxembourg et Hainaut.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Il n'a pas eu d'autres questions sur ces documents.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale, je vous rappelle que toutes les questions et amendements doivent être posés aujourd'hui. Je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? M. Hubert JONET, Mme Murielle FRENAY, Mme Anne ZINNEN-FABRY, M. Marc DELREZ, M. Marc MAGNERY.

Je vais à présent donner la parole aux intervenants dans l'ordre précité. Monsieur Hubert JONET, vous avez la parole. Je rappelle que si c'est un amendement budgétaire, vous devez remettre un document signé au Service du Conseil. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. Hubert JONET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Ma question s'intégrera dans le cadre des discussions que nous avons lors de cette session budgétaire 2026 et à la suite des informations déjà communiquées par les différentes Commissions. Comme vous ne pouvez l'ignorer, un des enjeux majeurs futurs de l'institution provinciale sera d'intégrer dans les années qui viennent l'augmentation de la prise en charge par la Province des dotations communales dans le financement des zones de secours.

En tant qu'ancien Bourgmestre, je vous assure que la sécurité civile est une préoccupation majeure du quotidien. Or, dans le cadre de la préparation du budget 2026, il nous revient qu'il a été très compliqué d'obtenir par la Région Wallonne les informations nécessaires et indispensables à la préparation de celui-ci.

Alors que nous attendons chaque année vers le mois de mai-juin la circulaire budgétaire, pierre angulaire de la préparation des documents budgétaires puisqu'elle vient encadrer légalement et communiquer l'évolution en plus et en moins de toutes les informations financières pour l'année qui vient. Sans ces informations, impossible de préparer un budget dans le respect des préceptes budgétaires. Cette année, alors que les informations financières, principalement concernant le financement des zones de secours, étaient annoncées par Monsieur le Ministre Duquesne lui-même en juillet, elles ont été reportées de semaine en semaine, jusqu'à recevoir ladite circulaire budgétaire 2026 au mois de septembre, et sans les chiffres prévisionnels de prise en charge par les Provinces du financement des zones de secours.

Sans ces éléments, le Collège provincial a estimé qu'il n'était pas possible de présenter un budget sans connaître cet élément déterminant pour la validité des finances provinciales. D'autant que nous devons, en septembre encore, recevoir incessamment sous peu les fameux chiffres.

Il a donc été décidé de reporter la décision quant au projet de budget 2026, ne permettant pas, dans ce cadre, à la Cour des Comptes de réaliser son contrôle pour les commissions budgets, comme c'est de coutume. Ainsi, le 2 octobre dernier, et afin de respecter les délais de Commission et de la session budgétaire, ne disposant toujours pas de ces éléments, alors que la Région Wallonne s'était engagée à nous communiquer les chiffres dans ce cas de la préparation

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

des budgets, le Collège provincial a décidé d'avancer sans ces chiffres afin de respecter les différentes obligations légales de Wallonie elle-même, dont celle d'avoir un budget au 31 décembre 2026.

C'est donc communiqué par le Directeur financier, le montant, la prise en charge de 2025 qui se trouve au budget 2026, à l'impossible nul n'est tenu. Mais miracle, si je puis dire, quelques jours après le 10 octobre dernier, après la présentation en Commission du budget du 8 octobre, la Province de Liège a reçu un courrier, assez laconique par ailleurs, nous communiquant l'augmentation annuelle de la prise en charge.

Soit, comme communiqué lors de la cinquième Commission, un montant de 5.108.034,23 pour 2026. Il sera ensuite de 10.359.093,42 pour 2027, de 17.610.458,81 pour 2028, de 28.740.268,78 en 2029 et enfin en 2039 de 39.166.077,29 en 2030. Les documents ayant déjà été présentés en Commission et envoyés à la Cour des Comptes, il n'a pas été possible de modifier les documents qui vous sont soumis ce jour.

Cette augmentation sera donc prévue en première modification budgétaire 2026, ce qui a fatalement des conséquences majeures pour les zones de secours qui ne peuvent, lors de l'élaboration de leur propre budget 2026, prévoir une recette nouvelle alors que nous n'avons pas prévu de dépenses ad hoc par manque d'information. On peut considérer un manque de respect assez important de la Wallonie quant à ces différents éléments, tant pour l'administration que pour l'institution en elle-même.

D'autant qu'à ce jour, nous ne savons toujours pas à quel montant de base s'additionne ce montant complémentaire de 5.108.034,23. Et nous ne connaissons pas non plus, malgré les différents contacts initiés vers la Wallonie, la répartition de celui-ci auprès des cinq zones.

J'en reviens à mes questions, monsieur le Député provincial : pourriez-vous confirmer à notre Conseil que ce sont bien les montants prévisionnels de la prise en charge provinciale du financement des zones de secours pour les prochaines années ?

La deuxième : que ces montants sont figés afin de permettre à notre institution d'envisager la détermination d'une forme de prévisionnabilité financière ?

Nous informer si ce montant s'additionne au montant de la dotation de base 2025 ou alors au montant de la dotation 2025 et du budget complémentaire 2025 ? Nous communiquer la répartition de ce montant auprès des différentes zones de secours ? Peut-être m'informer également de la problématique concernant la zone 1 et leur demande de reconsidération de la méthode de calcul de la répartition des montants entre zones ? Aussi, et ce n'est pas une question, si vous pouviez relayer nos différentes considérations auprès du ministre sur la nécessité de respecter davantage notre institution ? Merci

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Madame FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

Au nom du groupe Ecolo, je vais déposer les amendements budgétaires. Non, madame Firquet, je ne ferai pas le genre cette fois-ci. La session prochaine peut-être.

Pour le groupe Ecolo, je dépose ce jour un amendement budgétaire d'un euro prévisionnel au budget. Le financement de la Province de Liège a ceci de particulier que l'essentiel de son financement provient de centimes additionnels prélevés sur le précompte immobilier.

Le précompte immobilier ne touche que les propriétaires d'un bien immobilier et donc c'est sur leurs seules épouses que repose l'essentiel du fonctionnement provincial. Depuis 2013, contrairement à la circulaire wallonne qui propose 1500 centimes additionnels, la Province de Liège, via sa majorité provinciale PS-MR-Engagés, continue à porter ce chiffre à 1750.

Notre budget prévisionnel étant non plus dans le rouge, mais dans le vert, signal très encourageant pour l'avenir, nous vous proposons de baisser ce taux d'imposition et de trouver sa compensation entre autres manières de percevoir des taxes en revoyant celles-ci à l'aune de la modernité et surtout en analysant la pertinence de celles-ci au regard de leur perception parfois chaotique et souvent à perte.

Pour le groupe ECOLO, je dépose ce jour un amendement budgétaire de 50.000 € en Culture/Supracommunalité. La Fédération Wallonie-Bruxelles faisant défaut à reconnaître et à subventionner deux bibliothèques du territoire de la Province de Liège, Trooz et Bassenge, alors qu'elles étaient bien dans les conditions décrétales et que les équipes ont mené, pour ce faire, un travail titanesque, je dépose cet amendement afin de doter ces deux communes de moyens financiers afin de poursuivre leur engagement respectif vis-à-vis de leur population en matière de lecture publique.

Pour le groupe Écolo, je dépose ce jour un amendement budgétaire d'un euro prévisionnel en emploi. Au vu des annonces du gouvernement wallon sur la suppression des APE provinciaux, je souhaite que soit effectué un cadastre social, nombre équivalent temps plein économique, budget, impact budgétaire, des emplois APE de la Province et des zones de secours afin de déterminer l'impact de ces annonces sur le budget en emploi constant.

Cet amendement budgétaire est une demande d'inscription au budget de la totalité de l'impact de ces annonces pour les années à venir.

Pour le groupe ECOLO, je dépose ce jour un amendement budgétaire d'un euro provisionnel en supracommunalité, développement d'un projet de halte-garderie itinérante. Certaines communes de la province de Liège n'ont pas de halte-garderie ni même de crèche, par manque de moyens parfois, mais aussi par manque de volonté politique. Les jeunes parents travailleurs ou non ont un besoin criant de structures de garde, mais aussi de structures où rencontrer d'autres parents.

Ce que je vous propose, c'est d'allier les deux en un avec l'apport d'un service tournant sur plusieurs communes une fois par semaine dans des lieux prêtés par les communes. Le service viendrait avec tout le matériel ad hoc et le personnel encadrant professionnel. Il pourrait s'agir par exemple de stagiaires de notre école de puériculture avec des professeurs encadrants, une

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

forme de stage par exemple.

Ce genre de service existe en France. J'ai eu l'occasion d'en voir fonctionner deux, un en ville qui tournait dans les quartiers et un à la campagne qui tournait sur plusieurs villages un peu reculés. J'ai trouvé cette initiative intéressante et je souhaitais vous la faire partager.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Madame ZINNEN-FABRY.

Mme Anne ZINNEN-FABRY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Députée Présidente, Madame, Messieurs les Députés, Monsieur le Député Luc Lejeune, chers Collègues.

Comme nous en avons parlé tout à l'heure, le gouvernement MR-Engagés a décidé de réaliser des économies dans le système des aides à l'emploi, ce qui entraîne la perte du droit au système APE pour les Provinces.

À Liège, nous comptons donc 143 travailleurs APE qui occupent des postes au sein de la Province ou, surtout, sont détachés dans des structures paraprovinciales.

Monsieur le Député, quelles mesures envisagez-vous de mettre en place pour garantir l'avenir de ces travailleurs dans le cas spécifique des structures paraprovinciales ? Et comment comptez-vous les soutenir et les informer des mesures prises, dans le cas justement spécifique des budgets provinciaux et des budgets de ces structures paraprovinciales ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. M. Marc DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci. Mesdames et Messieurs.

Le groupe PTB souhaite introduire une demande d'amendement budgétaire afin de couvrir les frais de photocopieuse des enseignants de la Province, en ce compris à la HEPL.

En effet, il nous revient de sources diverses que la consigne a été donnée aux professeurs de recourir au service du Centre d'impression de Flémalle pour la reproduction de tous leurs documents. Ce qui paraît rationnel quand il s'agit de confectionner un syllabus en début de quadrimestre, l'est beaucoup moins si cette politique en matière de reprographie s'étend à tous les documents, même s'ils sont en très petit nombre et quelle que soit leur vocation.

Tous les profs, même les mieux organisés, le savent. Ils peuvent toujours avoir besoin d'une photocopieuse, pas seulement en période d'examen. Souvent, il s'agit d'un document à réaliser en un seul exemplaire en vue de sa mise en ligne à l'attention des étudiants. Parfois, c'est urgent. Or, malgré la bonne volonté des agents du service d'impression, les délais sont

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

parfois de plusieurs semaines, deux à trois semaines, nous dit-on, et il arrive que les profs ne reçoivent pas leur matériel pour le jour prévu.

La nécessité de passer par le centre d'impression pour ce genre d'opération est dès lors vécue comme une source de frustration et comme une complication injustifiée du quotidien des enseignants. Leurs réactions sont diverses. Certains sont parvenus à obtenir les codes d'accès de la photocopieuse du service qu'ils utilisent alors officieusement. D'autres sont contraints de se rendre sur des sites extérieurs à leur école et de réaliser leurs copies à leurs frais au prix surtout de perte de temps considérable.

D'autres encore se résignent de guerre lasse à ne pas produire les documents dont ils auraient besoin, et tant pis pour les élèves ou les étudiants. Ce dossier peut paraître trivial, car le montant à prévoir ne devrait pas être très élevé. Mais la question est exemplaire parce qu'elle est révélatrice des dysfonctionnements qui peuvent être engendrés par une rationalisation excessive, voire absurde.

On voit bien aussi que la notion de simplification administrative peut servir d'euphémisme pour désigner une politique de constriction budgétaire et se traduire in fine par une véritable complication du vécu des agents concernés.

Nous demandons dès lors l'ajout d'un euro provisionnel au budget 2026 visant à permettre le financement de la réalisation, par les professeurs, des photocopies dont ils ont besoin.

Nous vous remercions pour votre bonne attention et pour le suivi que vous voudrez bien réserver à cette demande.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Deux petits amendements budgétaires pour discuter un peu la prochaine fois, mais pour montrer que ce budget, il y a moyen de l'améliorer, notamment en termes de recettes, augmenter les recettes si possible, et en termes de dépenses, et bien tenter de les diminuer quand on peut. Et il y a clairement un travail à faire et nous voulions, en tant que groupe ECOLO, vous montrer que de l'argent, on peut aller en trouver pour le recentrer sur les choses essentielles.

Je commence par une augmentation des recettes. Dans ce budget 2026, la province prévoit des recettes s'élevant à 133.000 € grâce à une taxe sur les agences bancaires. C'est l'article budgétaire dont je vous épargne le numéro.

En 2019, déjà ici, j'évoquais la modification potentielle de cette taxe qui s'élève actuellement à 372 € par agence sur la province de Liège.

Une somme, 372 €, vous en conviendrez, plutôt anecdotique pour une agence bancaire

SEANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

et qui n'est pas indexée depuis des années.

Certains ici ont promis de ne pas indexer des taxes qui impactaient les citoyens, ne l'ont pas fait. Par contre, les agences bancaires, on décide de ne pas les indexer, très bien. Je propose ici d'augmenter cette taxe à 617,15 €.

Pourquoi ? Parce que c'est le prescrit maximum de la région wallonne. Et ça permettrait d'augmenter les recettes de l'ordre de 87.000 €, c'est-à-dire de les porter à environ 220.000 €. Voilà pourquoi je vous propose de modifier les recettes à 220.000 € pour l'article budgétaire 40/701/0901 consacré aux recettes des taxes sur les agences bancaires.

Au rayon des dépenses, ben là, il y a un vrai travail de toilettage qui pourrait être fait hein, parce qu'ici, chaque année, on vote la même chose, on ne se pose pas trop de questions, on évite de s'endormir, mais il y a des vrais projets à mener, des vraies politiques à mener, un vrai budget à toiletter. Et malheureusement, ce travail, je trouve qu'il est trop peu fait par vous, Messieurs et Mesdames les Députés.

On se demande parfois, on lit le budget, on se dit : « Mais, c'est la même chose depuis vingt ans » est-ce qu'ils n'ont pas envie d'un petit peu revoir ça ? Et donc une des choses ici dont on a déjà parlé et que nous redéposons à titre exemplatif, c'est que la Province prévoit 50.000 € pour l'acquisition d'œuvres d'art. C'est l'article budgétaire 762/997/762/24/2000. Le Collège défend lui-même un recentrage des politiques provinciales sur ces missions essentielles.

Ce poste budgétaire ne nous semble pas revêtir ce caractère essentiel. Je rappelle ici que la politique culturelle est principalement une compétence de la Communauté française, mais pas seulement, on est d'accord, mais pourquoi ne pas se concentrer sur nos missions essentielles ? D'autant plus qu'on est en train d'essayer, enfin, vous avez promis de réformer ces Provinces, voire de tout doucement aller vers leur extinction.

Donc, la Province disposera encore, malgré cette éventuelle suppression de 50.000 €, d'un budget consacré à l'acquisition d'œuvres d'art, via l'Artothèque ou le Musée de la Vie Wallonne, pour 20.000 €, c'est déjà pas mal.

Et enfin, l'accent pourrait ainsi être mis sur la valorisation de l'importante collection provinciale qui prend la poussière. Voilà pourquoi je vous propose la mise à zéro de l'article budgétaire susmentionné pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Pas mal, non ? Plus 50.000 € de recettes, plus 83.000 € de recettes. Le groupe ECOLO fait le job.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour.

Dernier point de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons dès demain, mardi 4 novembre à 16h30, pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

N'oubliez pas de rendre votre boîtier de vote à l'agent du Service du Conseil, Madame Marylène WRONA, qui se trouve à l'entrée de la Salle.

Je vous remercie, bonne soirée.

La réunion publique est levée à 18H20'